



Compte rendu de l'actualité du Collectif depuis le 17 décembre et de la visio-conférence du 2 février 2021

Le Covid s'éternise et nous venons de nous réunir en visio-conférence pour la troisième fois.

Une trentaine de personnes y ont participé ; une grande diversité de situations et de témoignages ; un beau moment d'écoute et de partage. Plusieurs y participaient pour la première fois :

- Gwenaél (22) : paysan bio, il subit le voisinage d'un stockeur de céréales pas aux normes (poussières, céréales, circulation...)
- Pierre et Monique (49) : habitant en lisière de champ, leur voisin, conventionnel, leur a proposé de signer une autorisation de venir traiter en limite de leur haie, ce qu'ils ont refusé.
- Christophe (56) a dû vendre ses parts de GAEC suite à une hémopathie survenue brutalement à 41 ans ; liée aux pesticides, elle a été reconnue comme maladie professionnelle.
- Jean (35), retraité, est solidaire des combats du Collectif.
- Armelle (56), spécialiste des rivières, défend, contre le lobby agricole, une gestion des bassins versants qui permettrait de retrouver une eau de qualité.
- Catherine et Frédéric (29) se battent pour limiter les pollutions agricoles là où ils habitent.
- Denis (35) dit son bonheur d'être en conversion bio.

Dans ce document, nous présenterons les sujets abordés au cours de la visio-conférence, ainsi que les actions conduites depuis la dernière réunion du 17 décembre.

1- Vie du Collectif

Assemblée générale 2021

Finalement, elle se tiendra le **samedi 27 mars**, en visioconférence, sur Zoom.

Nous préparons les rapports d'activité, moral, financier, d'orientation qui seront envoyés fin février à chaque adhérent à jour de sa cotisation 2020.

Après présentation des rapports, nous organiserons un débat autour d'un thème à choisir ; voici les propositions faites :

- Comment fonctionne le lobbying ?
- Comment intervenir dans les prochaines élections régionales ?
- Comment réagir à l'intervention pro-agriculture conventionnelle de mairies ou chambres d'agriculture dans nos communes ?
- Application des chartes de bon voisinage
- Pourquoi un tel décalage entre les mesures très fortes contre le covid et l'absence de prise en compte du danger des pesticides ?

Visio conférence avec Zoom : nous allons essayer d'aider chaque personne qui le souhaite, à installer et tester Zoom avant l'AG.

Rédaction d'une nouvelle brochure de témoignages des victimes

Le stock de brochures disponibles étant quasi épuisé, nous avons voulu profiter du retraitage pour faire une refonte à partir de l'ancienne formule : dans un format de 28 pages, nous présentons de nouveaux témoignages, ainsi que des informations sur les maladies professionnelles.

Pour y parvenir, nous avons reçu un financement des salariés de Biocoop (sans contrepartie), nous avons réuni une équipe de rédacteurs (*Armelle, Denis, Annick, Michelle, René, Michel et Henri*) et fait appel aux compétences de ressources internes du réseau (*Philippe* pour les dessins, et *Frédéric et Nadia* pour la mise en page).

Point sur l'avancement : au niveau rédactionnel une vingtaine de pages sont terminées. Nous envisageons une remise à l'imprimerie après le 15 février.

Collectif stop aux cancers de nos enfants (STE PAZANNE – 44)

Notre première réunion commune a eu lieu le 11 janvier dernier. Elle avait pour but de faire connaissance réciproquement. Ce collectif a été créé en février 2019 ; nous avons pu voir les obstacles auxquels il est confronté, notamment un déni vis-à-vis de la concentration anormale de cancers pédiatriques rencontrés sur des petits territoires. L'ARS établit des statistiques sur des bases qui permettent d'occulter le problème en les établissant sur la base de territoires plus vastes et de périodes plus longues.

Le Collectif recherche des causes de cancers dans différentes directions.

Leur attention est actuellement portée vers la possible exponentiation des effets liés à la présence simultanée d'ondes électromagnétiques, de métaux lourds et de terres rares.

Nous avons décidé de nous rencontrer régulièrement.

<https://stopauxcancersdenosenenfants.fr/>

[L'association « Des étoiles dans la mer, vaincre le glioblastome »](#)

Nous avons pris contact avec cette association basée dans le sud de la France ; notre point commun est notre soutien à des familles touchées par le glioblastome (tumeur cérébrale).

Cette association a été créée par les conjointes et conjoints de personnes décédées de glioblastome, avec pour objectif de soutenir la recherche sur cette maladie. Elle a ainsi collecté 100 000 €, versés à un labo spécialisé.

Nous avons décidé de mettre en commun nos informations et nos efforts.

Une réunion prochaine avec des médecins est planifiée.

https://www.facebook.com/deseetoilesdanslamer/?ref=page_internal

[Réseau Santé Environnement \(RES\)](#)

A l'invitation de Marie THIBAUT du *Collectif Stop aux cancer de nos enfants*, nous commençons de participer à un collectif d'une trentaine d'associations préoccupées par la santé environnementale (ondes, pesticides, cancers pédiatriques, MCS, obésité...) organisées autour de **Réseau Santé Environnement (RES, Dr CIOLELLA)**.

Ces associations portent un jugement sévère sur la façon dont est menée aujourd'hui la **politique de santé environnementale** par le gouvernement actuel. Dans le Plan National Santé Environnement 4 (PNSE4), celui-ci ne prend pas en compte les maladies liées à l'environnement ; ce plan parle de comportements individuels facteurs de maladie (tabac, alcool, alimentation) mais pas des causes environnementales de ces maladies. Pas question de mise en place de registres des cancers !

Le Groupe Santé Environnement (GSE) chargé de le piloter est composé majoritairement de fonctionnaires qui ne représentent pas les préoccupations de la société.

Le Collectif va envoyer prochainement une lettre au Président de la République ([voir ici](#))

[Renouvellement des adhésions pour 2021](#)

Malgré le Covid, le nombre d'adhérents au Collectif est passé **de 287 en 2019 à 327 en 2020 !**

Comme le prévoient les statuts, l'adhésion au Collectif couvre l'année civile.

Vous pouvez adhérer :

- En allant sur le site du Collectif et en réglant par carte bancaire : <https://victimepesticide-ouest.ecosolidaire.fr/>
- En envoyant un chèque à : La Primelais – 35830 – Betton

2-Protection des riverains

[Témoignage de riverains dans le Morbihan](#)

Nous avons été contactés par une famille bouleversée.

Elle a acheté en 2019 une maison neuve dans un décor qu'elle pensait bucolique en limite du bourg ; elle a découvert pendant le confinement, les rampes de traitement sur un champ de pommes de terre, qui se balançaient à 6 mètres du mur de la maison. A chaque traitement hebdomadaire des patates, une « poussière » orange se répandait sur pelouses et terrasses des maisons voisines.

Ils ont pris conscience que leur petite fille de 2 ans ne pouvait plus jouer sur la pelouse, qu'il fallait fermer les fenêtres etc... et que la maman, enceinte d'un second enfant, faisait prendre des risques à celui-ci. Elle a accouché début janvier.

L'agriculteur a répondu avec agressivité et négativement à leurs inquiétudes.

Ne rien faire est criminel.

Nous réfléchissons aux actions que nous allons mener.

[Interdiction des pesticides dans les copropriétés, cimetières, campings...](#)

Le gouvernement vient de publier au [Journal officiel](#) un décret étendant à partir de juillet 2022 la loi LABBE.

Il interdit l'usage de pesticides dans les lieux de vie, comme copropriétés, hôtels, terrains de campings, parcs d'attraction, zones commerciales, espaces verts sur les lieux de travail, établissements d'enseignement, établissements de santé, certains équipements sportifs (pistes d'hippodrome, terrain de tennis sur gazon, golfs...), et les cimetières.

Cette interdiction sera étendue aux terrains de sports au 1^{er} janvier 2025.

Les seuls utilisateurs qui resteront autorisés à utiliser les pesticides sont les agriculteurs et... la SNCF.

<https://www.terre-net.fr/actualite-agricole/politique-syndicalisme/article/produits-phytosanitaires-interdictions-d-usage-etendues-a-partir-de-2022-205-175667.html>

3-Soutien aux victimes des pesticides

Nouveaux dossiers de demande de reconnaissance en maladie professionnelle

Janvier 2021, Jacques – dept 32, paysan vient d'être reconnu en maladie professionnelle pour parkinson.

Il est le 39^{ème} reconnu au sein du Collectif.

Une quarantaine de dossiers de demande sont en cours. Depuis décembre, c'est une avalanche !

- Daniel – dept 53 – paysan, malade de parkinson
- Gérard – dept 72, paysan, pour une tumeur cérébrale (glioblastome)
- Jean Pierre – dept 29, paysan, malade de parkinson
- Raymond – dept 53, salarié coop, malade de parkinson
- Pascal – dept 29, chauffeur coop, cancers

Samedi 30 janvier, nous sommes allés rendre visite à 3 familles finistériennes pour à la fois faire connaissance et expliquer les démarches à accomplir.

- Yves, 70 ans est malade de Parkinson depuis l'âge de 35 ans ! Son épouse s'occupe de lui à temps complet. Mal reçue en 2012 à la MSA, elle vient enfin de remplir le dossier de demande de reconnaissance en maladie professionnelle.
- Pascal, chauffeur dans une coop, retraité vient de déclarer successivement deux cancers alors qu'il a eu toujours une bonne hygiène de vie. Ce sont ses enfants, intrigués par cette succession de cancers, qui l'ont incité à contacter le Collectif.
- Jean Pierre, agriculteur en retraite depuis 2008 a déclaré une maladie de Parkinson en 2013. Son épouse appelle au secours.

5 février : nous avons découvert avec intérêt cet article dans Ouest France Mayenne de la **Ligue du Cancer 53** invitant les agriculteurs à faire des déclarations de maladie professionnelle.

<https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/la-val-53000/en-mayenne-cancers-les-agriculteurs-doivent-faire-valoir-leurs-droits-7141902>

Fonds d'indemnisation des victimes des pesticides (FIVP)

3 février : nous avons tenu une visio conférence avec les responsables du Fonds d'indemnisation des victimes des pesticides (FIVP) qui ont répondu à toutes nos questions.

<https://fonds-indemnisation-pesticides.fr>

Jusqu'à présent, chaque caisse ou regroupement de caisse de Mutualité Sociale Agricole traitait ses propres dossiers de demande de reconnaissance en maladie professionnelle. Désormais, l'instruction de toutes les demandes des assurés salariés et des assurés non- salariés agricoles sont centralisées à la Caisse MSA « Mayenne Orne Sarthe » au Mans (72).

Le fonds est financé pour partie par des contributions des régimes accidents du travail et maladies professionnelles et pour partie par une fraction de la taxe sur la vente des pesticides.

La création de ce fonds entraîne des modifications par rapport à ce qui existait auparavant :

- Il améliore l'indemnisation des non-salariés agricoles (paysans, paysagistes...) en la rapprochant de celle des salariés agricoles : par exemple la base de calcul de la rente sera plus élevée et le seuil minimum de taux d'Incapacité Permanente Partielle (IPP) ouvrant droit à la rente est ramené de 30 % à 10 %.
- Il prend en charge les retraités agricoles exposés aux pesticides et qui ont pris leur retraite avant 2002. Ces personnes ne pouvaient prétendre jusqu'à présent à une indemnisation même si leur pathologie était bien liée à une exposition professionnelle.
- Il propose une indemnisation pour les enfants exposés aux pesticides pendant la période prénatale du fait de l'exposition professionnelle de l'un ou des deux parents et qui a provoqué une pathologie chez l'enfant.
- Une commission d'indemnisation des enfants est mise en place ainsi qu'un comité de gestion du Fonds ; celui-ci regroupe des représentants de l'Etat et des organismes de protection sociale, des médecins, des syndicats, des associations de victimes... et un représentant des fabricants de pesticides.

Une autre modification importante concerne la prise de décision pour les pathologies hors tableaux et les pathologies désignées dans les tableaux mais qui ne respectent pas tous les critères des tableaux. Jusqu'à présent, ces dossiers étaient renvoyés vers le Comité Régional de Reconnaissance en Maladie Professionnelle (CRRMP) de la caisse MSA en question, composé de 3 médecins experts. En cas de contestation de sa décision, le Tribunal renvoyait le dossier vers le CRRMP d'une autre région.

Désormais, il n'y aura plus qu'un seul Comité de Reconnaissance des Maladies Professionnelles (CRMP), unique pour la France entière ; nous perdrons donc cette possibilité de recours vers un autre CRMP.

Soutien à Pascal GERSTCH

28 janvier : nous étions une quinzaine devant le Tribunal Judiciaire de ST BRIEUC pour soutenir la reconnaissance en maladie professionnelle pour **hypersensibilité aux produits chimiques multiples** (ou MCS) de **Pascal GERSTCH**. Il est défendu par Me BARON. Le verdict du Tribunal sera rendu le **25 mars**.

Pascal était ému de voir ce soutien autour de lui.

« **S'il n'y avait pas le collectif, beaucoup de situations relèveraient des faits divers. Elles deviennent des faits de société. L'intérêt porté par les journalistes est très important.** » (René)

(voir article Ouest-France ici)

<https://victimepesticide-ouest.ecosolidaire.fr/article-de-france-3-sur-pascal-gertsch-suite-a-laudience-au-tribunal-de-st-brieuc-jeudi-28-janvier/>



Soutien aux Faucheurs Volontaires

29 janvier : nous avons participé au rassemblement de soutien aux **Faucheurs Volontaires** devant le tribunal à GUINGAMP. En 2016, des Faucheurs avaient peint des bidons de Roundup dans un magasin. Le verdict du Tribunal sera rendu le **2 avril**.

Soutien à Colette NAGAT

4 février : Colette NAGAT conteste devant le Tribunal Judiciaire de ST BRIEUC le taux d'IPP insuffisant, de 20% attribué par la MSA pour sa maladie de Parkinson.

Ancienne agricultrice dans le secteur intensif de la région de Loudéac (22). Colette a longtemps été seule sur son exploitation (depuis 1984, décès de son mari). Elle a inhalé beaucoup de produits, et faisait le travail le plus difficile. Très vite elle a eu des problèmes neurologiques (Parkinson) et ablation d'une partie d'un poumon.

Le verdict du Tribunal sera rendu le **8 avril**.

Plusieurs décisions de justice importantes

- **Jean Claude CHEVREL**, technicien semences à CORALIS : le Tribunal a reconnu la faute inexcusable de son employeur, la SAS VEGAM (AGRIAL). Reste maintenant à chiffrer le préjudice.
https://actu.fr/bretagne/amanlis_35002/ille-et-vilaine-reconnu-victime-des-pesticides-un-ancien-technicien-agricole-temoigne_38562517.html
- **Edith GARNIER**, ouvrière dans une serre à tomates : le Tribunal a désavoué la MSA et reconnu la maladie professionnelle de parkinson.
- **Christophe OLIVIER** : le Tribunal a reconnu comme maladie professionnelle, le glioblastome (tumeur cérébrale) dont il est décédé en mars 2020. C'est une *reconnaissance* « implicite », car la MSA n'a pas répondu dans les délais. Ce n'est malheureusement pas un jugement sur le fond.
<https://france3-regions.francetvinfo.fr/bretagne/ille-et-vilaine/rennes/victime-pesticides-sa-tumeur-au-cerveau-reconnue-maladie-professionnelle-temoignage-sa-veuve-1908414.html>
(voir article Ouest-France ici)
- **Marie Pierre SENECHAL**, infirmière au Centre Eugène Marquis : le Tribunal a annulé la précédente décision de refus du CRRMP de Bretagne et transféré le dossier vers un autre CRRMP. Son dossier a fait l'objet de plusieurs articles de presse approfondis dans *Bastamag* et dans *Santé et travail*.
 - <https://www.sante-et-travail.fr/cancers-soignants-scandale-sanitaire>
 - <https://www.bastamag.net/Cancerologie-cancers-professionnels-soignants-chimiotherapie-anti-cancereux-radium>
 - <https://www.lesechos.fr/economie-france/social/maladies-professionnelles-lexposition-des-personnels-soignants-aux-chimiotherapies-en-question-1286797>

Triskalia : Edith LE GOFFIC et Claude LE GUYADER

- **6 janvier** : la cour d'Appel de Rennes reconnaît la faute inexcusable de Triskalia à l'encontre de Gwenael LE GOFFIC. C'est une grande victoire après le refus du tribunal de ST BRIEUC le 27 septembre 2018.
<https://france3-regions.francetvinfo.fr/bretagne/nutrea-triskalia-tribunal-rennes-reconnait-faute-inexcusable-employeur-suite-au-deces-gle-goffic-1912044.html>

Regardez ce beau reportage sur Edith : https://www.youtube.com/watch?v=U0ARZzPLSWI&fbclid=IwAR3B37QDn_3abDdRjPzZ1d8hb3TZVxmX0tA2J0vSUFM93eqUSqoifbW62FE

- **6 janvier** : le Syndicat Solidaires et le Collectif organisent une conférence de presse à ST BRIEUC pour dénoncer l'existence d'un **conflit d'intérêt** au Tribunal Judiciaire de St Brieuc : l'un des deux assesseurs qui a eu à se prononcer sur les affaires

concernant notamment Claude et Edith est lui-même un adhérent de Triskalia. Nous estimons qu'il devait se retirer lorsque les affaires de Triskalia étaient traitées. À chaque fois en effet que des dossiers ont été présentés au Tribunal de St Brieuc en présence de cette personne, nous avons eu à déplorer des jugements en notre défaveur.

- <https://france3-regions.francetvinfo.fr/bretagne/cotes-d-armor/saint-brieuc/affaires-nutrea-triskalia-soucon-conflict-interet-au-tribunal-saint-brieuc-1912190.html>
- <https://www.terre-net.fr/actualite-agricole/politique-syndicalisme/article/un-conflit-d-interet-sur-les-pesticides-selon-un-syndicat-et-une-association-205-175236.html>



Débats au cours de notre réunion visio :

Des propositions d'actions ont été faites au cours de la réunion : création d'un N° Vert, interpellation des listes aux élections régionales...

Le groupe de coordination va étudier ces propositions.

Gilles insiste : *« comment faire en sorte que les agriculteurs entament leur démarche de reconnaissance en maladie professionnelle ? les riverains pourraient s'appuyer sur ces témoignages, ça aurait du poids : ça inciterait à mettre en évidence les dangers des pesticides ».*

Jean-Claude : *« nos démarches, nous les faisons pour l'avenir et pour le présent, mais aussi pour ceux qui ont disparu à cause des pesticides. Ça vaut le coup de se battre, même si on a des observations de la part de notre entourage ».*

Denis, paysan en conversion bio, à propos du label HVE (Haute Valeur Environnementale) : *« c'est baisser un petit peu les pesticides, mais ça ne remet pas en cause les pratiques de la ferme ; c'est la tromperie : on va donner une belle image du transformateur ; on va même dire que c'est encore mieux que le bio. On trompe le consommateur, il faut dénoncer ça. En fait, ça aboutit à faire en sorte qu'on ne se passe pas des pesticides. Ça donne bonne conscience aux industriels et le paysan aura un crédit d'impôts de 2500 € ; c'est dans la continuité de l'agriculture raisonnée ».*

Armelle parle de Philippe atteint d'une maladie grave, dont elle vient de recueillir le témoignage pour la brochure. Elle a été impressionnée par ce qu'il vit et son attitude devant sa maladie. *« On tisse une toile, on sème des petits cailloux partout. Le fait d'en parler autour de nous est aussi un mode d'action. »*

Christine fait partie du MAN (Mouvement pour une alternative non violente), qui organisait une formation sur "comment réagir à l'agressivité". *« Les agriculteurs se sentent vraiment montrés du doigt. Ça me peine de voir cette radicalité. Jamais on ne parle du prix des produits ».*

4-Prochaine visio-conférence :

ASSEMBLEE GENERALE
Samedi 27 Mars 2021